



[tempsreel.nouvelobs.com](http://tempsreel.nouvelobs.com)

Date : 16/04/2014

## Economies : "Il y a un pas à franchir sur les collectivités locales"

Par : Donald Hebert

Martin Malvy et Alain Lambert remettent leur rapport sur la réduction des dépenses publiques des collectivités locales. Interview.



Martin Malvy, président socialiste de la région Midi-Pyrénées, ancien ministre du Budget, a réalisé un rapport sur les dépenses des collectivités locales avec Alain Lambert (UMP). (Sipa)

Les anciens ministres du Budget Martin Malvy (PS) et Alain Lambert (UMP) remettent mercredi 16 avril au président François Hollande un rapport sur les réductions de dépenses publiques. Le Premier ministre Manuel Valls a indiqué que les collectivités participeraient aux 50 milliards d'euros d'économies à hauteur de 10 milliards d'euros. "En 30 ans de décentralisation, les collectivités locales ont pris une place considérable", explique Martin Malvy, aujourd'hui président de la région Midi-Pyrénées. Interview.

### Quelle mission vous a confié le chef de l'Etat ?

- La dépense publique atteint 57% du PIB, et malgré ce haut niveau, nous ne parvenons pas à maintenir notre modèle social. Le président de la République nous a donc demandé de faire des propositions afin de contenir la dépense publique sans amputer notre modèle social. L'idée est de simplifier, clarifier, trouver des incitations, de préciser les voies et moyens de rationalisation de la dépense publique des collectivités locales. Cette mission nous a été confiée bien avant que l'on évoque le montant de 50 milliards d'euros d'économies.



### **Comment avez-vous procédé ?**

- Notre travail a porté sur les collectivités locales, mais aussi sur l'Etat, car il y a un lien entre les deux sur bon nombre de missions. Avec cinq inspecteurs généraux à notre disposition, nous avons procédé à un grand nombre d'auditions : des mairies, des régions, des préfets, des services du budget, de la direction des finances publiques, des affaires sociales, de la santé, de la Cour des comptes, du Trésor, des départements, etc. Nous avons aussi dépêché des missions à l'étranger, dans des pays européens. Ce travail d'ampleur a duré six mois, durant lesquels nous nous sommes rencontrés plusieurs heures chaque semaine avec **Alain Lambert**. Comme dans tout travail d'investigation, nous avons fait le tri. Mais il n'y a pas eu beaucoup de sujet de divergences.

### **Quel est le constat principal ?**

- En 30 ans de décentralisation, les collectivités locales ont pris une place considérable. Elles ont augmenté leurs dépenses parce que la période le permettait. On a additionné, l'Etat leur a transféré des compétences, et tout cela sans simplifier. Quand Vincent Peillon modifie le temps scolaire, cela a un coût : près de deux points d'impôt local. Quand Jean-Pierre Raffarin a décidé de transférer la formation des infirmières aux régions, ce sont les régions qui ont dû assurer le financement des écoles. Les communes datent de 1789, les régions ont mis 50 ans à se construire. Il faut réfléchir et réorganiser le pays pour plus d'efficacité. Il faut renouveler la gouvernance des collectivités locales. L'Etat les connaît mal et il y a une défiance réciproque. Il faut organiser un dialogue territorial franc et loyal, par décret, si ce n'est par la loi.

### **Quelles réformes préconisez-vous ?**

- Premièrement, il faut supprimer la clause de compétence générale [*toute collectivité a une capacité d'intervention générale, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une énumération de ses attributions, NDLR*], qui coûte chère et incite à la dépense. Pas besoin de réduire le nombre de communes, mais on doit renforcer la coopération intercommunale et supprimer les doublons. On doit atteindre 60% de dépenses communes en six ans. Nous proposons que l'Etat ne verse les dotations qu'aux intercommunalités. Charge à elles de les reverser ensuite aux communes.

### **Et pour les régions ?**

- Avant le discours de Manuel Valls, nous avons estimé qu'il fallait revoir le périmètre des régions. Elles doivent avoir des supports suffisants : filières économiques, centres de recherche, universités, etc. Elles doivent avoir la compétence économique et culturelle et l'Etat doit s'effacer partout où son financement est minoritaire. Les directions des affaires culturelles ne doivent plus instruire des projets que l'Etat finance à hauteur de 10%.

### **Quid des départements ?**

- La moitié d'entre eux sont ruraux. Pour cela, nous pensons qu'il faut les transformer en fédération d'intercommunalités : les conseils généraux pourraient être composés de maires ou de président d'intercommunalités. Le département rural deviendrait alors un bloc local dont il faudrait clarifier la compétence sociale : soit l'Etat re-centralise la distribution des prestations, soit elle donne les



moyens aux départements de les distribuer. Pour les autres départements, non ruraux, on s'inspire de l'exemple lyonnais, où la métropole prend la compétence du département. Le reste du territoire, qui est en-dehors du périmètre de la métropole, devient une fédération d'intercommunalités, ou il est divisé et vient renforcer les départements voisins.

### **Comment réduire la dépense ?**

- Nous proposons d'encourager les bonnes pratiques de transparence, de simplification, en créant un pacte financier impliquant toutes les administrations. Il faut une loi d'orientation de financement des collectivités locales, comme il en existe pour l'Etat et la Sécu. La loi de finances fixe les dotations des collectivités locales mais sans parler avec elles. Il faut dialoguer, débattre, se rencontrer. Cette loi indiquera les objectifs budgétaires pour les régions, les départements et les cent plus grandes villes de France. Elle donnera lieu à des bonifications et à des sanctions pour ceux qui ne la respecte pas. Elle doit encourager la mutualisation des services partout où c'est possible. On peut également regrouper ou réintégrer les agences. Cette simplification administrative de notre pays est un travail de longue haleine, mais il est nécessaire.

### **Vos préconisations sont-elles compatibles avec ce qu'a annoncé Manuel Valls lors de son discours de politique général ?**

- Le Premier ministre ne nous a pas consultés, mais il propose de diviser par deux les régions, de supprimer les conseils départementaux et de renforcer l'intercommunalité. Nous sommes dans la même mouvance. Tout le monde reconnaît qu'il y a un pas à franchir sur les collectivités locales.

### **Avez-vous évalué l'impact des réformes que vous proposez sur l'économie ?**

- D'une part, c'est difficile à évaluer. D'autre part, nous n'avons pas voulu, car c'est la meilleure façon d'être contesté, de polluer notre propre débat. Cela dépendra de la cadence. La réforme peut coûter dans un premier temps. Par exemple, si l'on réintègre le personnel des agences, il faut le rémunérer au même niveau qu'avant, et cela ne génère des économies qu'ensuite, lors des départs en retraite. D'une façon générale, la rationalisation génère des économies à terme. On estime qu'on peut ainsi maintenir les budgets à euro constant.

### **Et comment peut-on réduire de 10 milliards d'euros les dépenses des collectivités locales comme l'a annoncé Manuel Valls ?**

- Nous n'avons pas d'indication sur comment trouver 3 milliards d'euros en 2015, ce n'était pas l'objectif de notre réflexion. C'est un effort qui n'est pas sans conséquence, et que les collectivités ont déjà commencé, comme nous avons pu le constater. Sous la contrainte, elles ont réduit les aides économiques et culturelles. Certaines régions financent les livres des lycéens, parfois des aides sur les ordinateurs portables sous condition de ressources, parfois des produits de qualité dans les cantines... tout cela, ce n'est pas du gaspillage. Ce n'est pas si simple de réduire la dépense publique.

### **Quel chantier vous semble le plus difficile à mener ?**



- L'évolution des départements. C'est le sujet le plus sensible, car il regroupe un ensemble de situation très diverses. La suppression de la clause de compétence générale est également un travail difficile, car cela implique une répartition des compétences entre tous les acteurs, qui vont devoir dialoguer.